



## ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS: DISPARITÉS GÉOGRAPHIQUES DANS LE CANTON DE GENÈVE

L'offre de structures d'accueil de la petite enfance étant inégalement répartie sur le territoire genevois tant du point de vue du volume que du type d'offre – crèche, jardin d'enfants, accueillante familiale –, il est intéressant de relever, à travers l'enquête menée au printemps 2014 (voir Encadré 1), les disparités géographiques qui peuvent s'observer dans les pratiques et les préférences en matière d'accueil des jeunes enfants.

Pour rappel, dans le canton de Genève, les prestations offertes dans les structures d'accueil collectif diffèrent en ce qui concerne les conditions d'accueil et les horaires. Les jardins d'enfants<sup>1</sup> sont des lieux de socialisation à fréquentation régulière dont l'objectif premier est d'apprendre aux enfants à vivre et à jouer ensemble. Ils sont ouverts à la demi-journée, suivent le calendrier scolaire et accueillent les enfants âgés de 18 mois ou 2 ans jusqu'à l'entrée à l'école. Les crèches sont, quant à elles, ouvertes toute la journée et presque toute l'année<sup>2</sup>, et accueillent les enfants dès la fin du congé maternité jusqu'à l'entrée à l'école. Elles sont prioritairement destinées aux enfants dont les parents sont actifs (exerçant une activité professionnelle, au chômage ou en formation).

Le lieu de résidence des enfants est abordé selon trois zones géographiques<sup>3</sup>: Ville de Genève, communes-villes de plus de 10'000 habitants (ci-après "communes-villes") et communes de moins de 10'000 habitants (ci-après "petites communes").

La Ville de Genève dispose sur son territoire d'environ cinq fois plus de places en crèche qu'en jardin d'enfants. Dans les communes-villes, c'est deux fois plus, et dans les petites communes le nombre de places en crèche et en jardin d'enfants est du même ordre de grandeur<sup>4</sup>. A noter qu'une partie des petites communes n'ont pas de crèche sur leur territoire, mais que certaines d'entre elles subventionnent des places pour leurs habitants dans une crèche d'une commune avoisinante.

### LES ENFANTS RÉSIDANT DANS LES PETITES COMMUNES SONT UN PEU PLUS SOUVENT CONFISÉS...

Tous modes d'accueil confondus, la prise en charge extra-parentale est très importante sur l'ensemble du canton de Genève et diffère peu selon les zones géographiques retenues. Celle-ci est toutefois un peu plus élevée dans les petites communes: 83% des enfants d'âge préscolaire sont confiés régulièrement à d'autres personnes que leurs parents, contre 77% lorsqu'ils résident en Ville de Genève et 76% dans une commune-ville.

#### Encadré 1: Enquête sur les pratiques et préférences des familles en matière d'accueil de la petite enfance dans le canton de Genève (SRED)

Au printemps 2014, 2'360 familles résidant dans le canton de Genève et ayant un ou plusieurs enfants d'âge préscolaire ont participé à cette enquête. Celle-ci a été réalisée avec l'institut LINK auprès d'un échantillon aléatoire de familles, stratifié selon la zone géographique (Ville de Genève, communes de plus de 10'000 habitants et communes de moins de 10'000 habitants) et le nombre d'enfants d'âge préscolaire présents dans le ménage. La taille et la représentativité de cet échantillon permettent d'extrapoler les résultats à l'ensemble de la population concernée du canton: 18'173 familles et 21'356 enfants d'âge préscolaire. Les premiers résultats de cette enquête ont déjà fait l'objet d'une note (Focus n°1, OCPE/SRED, octobre 2014).

#### Prise en charge hebdomadaire des enfants d'âge préscolaire, selon le lieu de résidence

	Enfants confiés* à une structure d'accueil ou à une autre personne		Enfants gardés uniquement par les parents	
	Nombre	En %	Nombre	En %
Ville de Genève	6'615	77%	1'942	23%
Communes-villes	6'903	76%	2'220	24%
Petites communes	3'058	83%	618	17%
Total	16'576	78%	4'780	22%

\* Au moins une demi-journée par semaine.

Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" – SRED / mai 2014

Cette différence s'observait déjà lors de l'enquête menée en 2002 par le SRED sur ce sujet. Par ailleurs, l'augmentation constatée entre 2002 et 2014 de la part des enfants d'âge préscolaire confiés à l'extérieur (69% contre 78%) s'observe de manière équivalente dans les trois zones géographiques.

#### ...MAIS UN PEU MOINS LONGTEMPS

Si les enfants résidant dans une petite commune sont plus souvent confiés à l'extérieur, ils sont par contre pris en charge un peu moins longtemps au cours de la semaine: 29 heures en moyenne par semaine contre 33 heures en Ville de Genève.

Comparativement à 2002, les enfants sont actuellement confiés plus longtemps durant la semaine: en moyenne 6 heures de plus pour les enfants résidant en Ville de Genève et 7 heures de plus pour les enfants des autres communes du canton (soit environ une journée de plus).

Ce sont les enfants résidant en Ville de Genève qui sont confiés en moyenne le plus longtemps durant la semaine: ils sont ainsi, tous modes d'accueil confondus, 41% à être confiés à plein temps, contre le tiers, voire moins, des enfants habitant dans les autres communes du canton.

### Temps hebdomadaire de prise en charge extra-parentale des enfants d'âge préscolaire, selon le lieu de résidence

	Ville de Genève	Communes-villes	Petites communes	Total
Moins de 20h	15%	20%	25%	19%
20h à 40h	44%	46%	47%	46%
40h et plus	41%	34%	29%	36%
Total	100%	100%	100%	100%
Temps moyen de garde hebdomadaire	33h	31h	29h	31h

Champ: Enfants confiés régulièrement au moins une demi-journée par semaine.  
Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" – SRED / mai 2014

### LA MOITIÉ DES ENFANTS CONFISÉS RÉSIDANT EN VILLE DE GENÈVE FRÉQUENTENT UNE CRÈCHE

Les modes d'accueil auxquels les parents ont recours sont en partie le reflet de la répartition de l'offre d'accueil sur le territoire cantonal. En Ville de Genève, où l'offre de places en crèche est plus importante que dans le reste du canton, la moitié des enfants confiés fréquentent une crèche (49%) contre le tiers des enfants des autres communes du canton.

### Enfants d'âge préscolaire confiés à une structure d'accueil ou à une autre personne que les parents, selon le mode d'accueil et le lieu de résidence

	Ville de Genève	Communes-villes	Petites communes	Total
Crèche	49%	34%	32%	40%
Jardin d'enfants	19%	27%	37%	25%
Accueillante familiale	10%	18%	14%	14%
Ecole privée	3%	4%	5%	4%
Personne à domicile	17%	13%	18%	16%
Parenté	37%	43%	46%	41%
Voisins ou amis	6%	7%	4%	6%

N.B. Les totaux dépassent 100% puisque pour une partie des enfants deux, voire trois mode d'accueil sont mis en place.

Champ: Enfants confiés régulièrement au moins une demi-journée par semaine.  
Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" – SRED / mai 2014

Si l'on considère uniquement les petites communes qui n'ont pas de crèche située sur leur territoire, seul le quart des enfants confiés fréquente alors une crèche<sup>5</sup>. Par contre, près de la moitié des enfants de ces communes fréquentent un jardin d'enfants (47%), alors que pour les autres petites communes avec crèche, 29% des enfants fréquentent un jardin d'enfants et seulement 19% en Ville de Genève.

Concernant le recours à une accueillante familiale<sup>6</sup>, il est un peu plus important dans les communes-villes. Enfin, dans les communes-villes et les petites communes, les familles font plus souvent appel à la parenté qu'en Ville de Genève. Cette solution est toutefois rarement utilisée comme unique mode d'accueil (environ 10% quelle que soit la zone géographique) et complète d'autres temps de prise en charge<sup>7</sup>.

### Combinaison des modes d'accueil pour les enfants d'âge préscolaire, selon le lieu de résidence

	Ville de Genève	Communes-villes	Petites communes	Total
Un seul mode d'accueil	65%	60%	52%	60%
Deux modes d'accueil	29%	34%	39%	33%
Trois modes d'accueil	6%	6%	9%	7%
Total	100%	100%	100%	100%

Champ: Enfants confiés régulièrement au moins une demi-journée par semaine.  
Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" – SRED / mai 2014

C'est dans les petites communes que le cumul de plusieurs modes d'accueil est le plus important: deux ou trois modes d'accueil sont combinés pour 48% des enfants confiés, contre 35% en Ville de Genève. Cette part est de 51% si l'on considère uniquement les petites communes qui n'ont pas de crèche située sur leur territoire, et de 45% pour les autres petites communes.

### MÈRES PLUS SOUVENT ACTIVES À TEMPS PARTIEL DANS LES PETITES COMMUNES

Le fait que les familles confient leurs enfants en bas âge à une tierce personne durant la semaine est évidemment lié en grande partie à l'activité des parents, en particulier à celle de la mère.

La part des mères actives professionnellement diffère peu selon les zones géographiques retenues. Par contre, si le temps partiel est prépondérant quelle que soit la zone, il l'est d'une manière plus prononcée dans les petites communes (voir Encadré 2).

### ACCUEILLANTE FAMILIALE: UN CHOIX PAR DÉFAUT DANS LES COMMUNES-VILLES

Le recours à un mode d'accueil spécifique ne correspond pas toujours à ce que souhaitaient les parents au départ pour leur enfant, en particulier lorsqu'il s'agit d'une accueillante familiale ou d'une personne à domicile (chacune 64% des cas). Les accueillantes familiales sont d'ailleurs plus souvent un choix par défaut dans les communes-villes où ce mode d'accueil est, en même temps, le plus utilisé comparativement au reste du canton.

### Modes d'accueil choisis par défaut pour les enfants d'âge préscolaire, selon le lieu de résidence

	Ville de Genève	Communes-villes	Petites communes	Total
Jardin d'enfants	27%	27%	24%	26%
Accueillante familiale	56%	72%	50%	64%
Personne à domicile	73%	62%	51%	64%

Champ: Enfants confiés régulièrement au moins une demi-journée par semaine.  
Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" – SRED / mai 2014

Concernant le recours à une personne à domicile, c'est en Ville de Genève que ce mode d'accueil est le plus adopté par défaut. Quant à la fréquentation d'un jardin d'enfants, elle ne correspond pas au souhait initial des parents dans le quart des cas (26%) et il n'y a pas de différences entre les zones géographiques retenues. Enfin, quelle que soit la zone, le recours à la parenté est une solution adoptée par défaut pour un peu plus du tiers des enfants (36%).

**Encadré 2: Profils des familles ayant au moins un enfant d'âge préscolaire, selon le lieu de résidence**

	Ville de Genève	Communes-villes	Petites communes
<b>Situation familiale</b>			
en couple	91%	93%	94%
parent seul	9%	7%	6%
<b>Nombre d'enfants d'âge préscolaire</b>			
un enfant	78%	79%	75%
deux enfants ou plus	22%	21%	25%
<b>Situation de la mère</b>			
Active professionnellement	61%	59%	64%
dont à plein temps	45%	41%	34%
à temps partiel	55%	59%	66%
au chômage, en recherche d'emploi*	18%	16%	12%
en congé maternité ou parental **	5%	4%	6%
au foyer	16%	21%	18%
<b>Niveau de formation de la mère</b>			
aucun diplôme, école obligatoire	15%	15%	7%
diplôme de niveau secondaire	22%	36%	27%
diplôme de niveau tertiaire	63%	49%	66%
<b>Langue(s) couramment parlée(s) à la maison</b>			
français uniquement	25%	27%	39%
français et une langue étrangère	55%	61%	47%
une ou deux langues étrangères	20%	12%	14%
<b>Revenu mensuel brut du ménage</b>			
Moins de 5'000 fr.	22%	21%	11%
de 5'000 à moins de 10'000 fr.	35%	40%	31%
de 10'000 à moins de 15'000 fr.	26%	25%	31%
plus de 15'000 fr.	17%	14%	27%

\* ou en stage; \*\* avec reprise de travail prévue.  
 N.B. Données sur les familles; 40% des familles résident en Ville de Genève, 43% dans les communes-villes et 17% dans les petites communes.  
 Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" – SRED / mai-juin 2014

Lorsque les mères sont actives, elles le sont un peu plus souvent à temps partiel et ceci de manière plus marquée dans les petites communes.

Les mères sont proportionnellement plus souvent titulaires d'un diplôme de niveau tertiaire lorsqu'elles résident en Ville de Genève ou dans une petite commune.

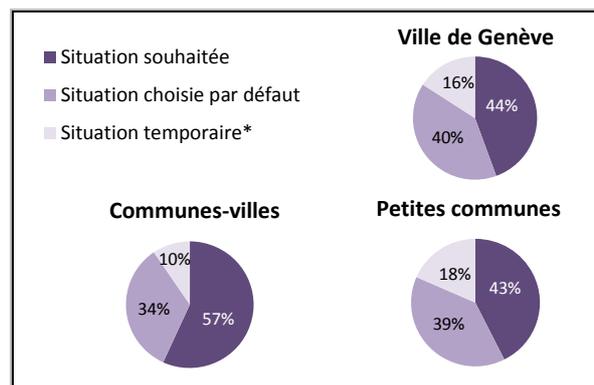
La part des familles uniquement francophones est plus élevée dans les petites communes, tout comme la part des familles avec un niveau de revenu élevé.

### GARDE UNIQUEMENT PAR LES PARENTS: PLUS SOUVENT CHOISIE DANS LES COMMUNES-VILLES

Pour une partie des enfants gardés uniquement par leurs parents au moment de l'enquête, il s'agit d'une situation temporaire, la mère étant en congé maternité ou parental avec "reprise de travail prévue"<sup>8</sup>. Pour les autres enfants gardés uniquement par les parents, cette situation correspond à ce qu'ils souhaitaient au départ dans moins de la moitié des cas en Ville de Genève ainsi que dans les petites communes, contre plus de la moitié dans les communes-villes.

Quelle que soit la zone géographique, lorsque la garde par les parents eux-mêmes n'est pas la situation souhaitée au départ, c'est le plus souvent lié à un manque de place dans les structures d'accueil. A noter que si l'on considère uniquement les petites communes qui n'ont pas de crèche situées sur leur territoire, les parents déclarent souvent n'avoir simplement pas trouvé de solution.

### Enfants d'âge préscolaire gardés uniquement par leurs parents, selon le lieu de résidence



\* Congé maternité ou parental avec reprise de travail prévue.

Champ: Enfants gardés uniquement par les parents.

Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" – SRED / mai 2014

### JARDIN D'ENFANTS AUSSI UTILISÉ POUR DES RAISONS PROFESSIONNELLES

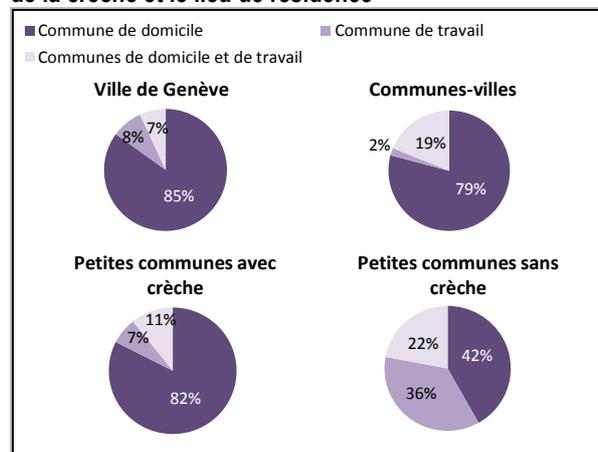
Tous modes d'accueil confondus, la principale raison avancée par les parents lorsqu'ils confient leur(s) enfant(s) à une structure d'accueil ou à une autre personne est professionnelle. Quelle que soit la zone géographique retenue, cette raison est citée pour les trois quarts des enfants confiés.

Pour la moitié des enfants fréquentant un jardin d'enfants, les parents mettent en avant des raisons éducatives (socialisation, contacts avec d'autres enfants, jeux et activités, etc.), ce qui correspond à la vocation première de ce type de structure. Toutefois, pour une part importante des enfants (41%), le jardin d'enfants est tout de même utilisé pour des raisons professionnelles et ceci est encore plus marqué dans les petites communes qui n'ont pas de crèche sur leur territoire (53%).

### INSCRIPTIONS SUR LES LISTES D'ATTENTE EN CRÈCHE PRINCIPALEMENT DANS LA COMMUNE DE DOMICILE

La plupart des enfants inscrits sur une liste d'attente pour une place en crèche le sont dans leur commune de domicile.

### Répartition des enfants d'âge préscolaire inscrits sur une liste d'attente en crèche, selon la localisation de la crèche et le lieu de résidence



Champ: Enfants inscrits sur une liste d'attente pour une place en crèche.

Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" – SRED / mai 2014

C'est évidemment moins le cas pour les enfants habitant dans les petites communes qui n'ont pas de crèche: une partie seulement des petites communes subventionnent des places de crèche dans une commune avoisinante et gèrent elles-mêmes leur liste d'attente. Ainsi, une part importante des enfants domiciliés dans ces petites communes sont inscrits sur une liste d'attente dans la commune de travail de l'un des parents.

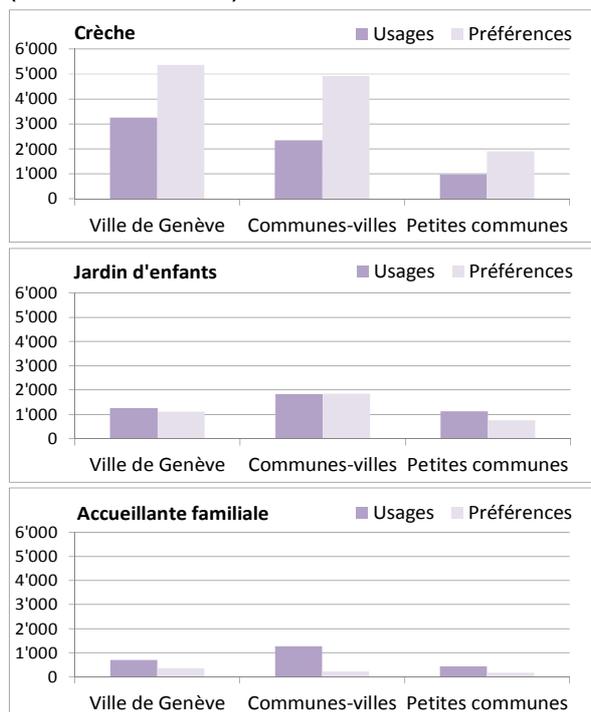
### UNE PRÉFÉRENCE MARQUÉE POUR LA CRÈCHE

Les préférences parentales exprimées au moment de l'enquête permettent de rendre compte du décalage existant entre l'offre d'accueil pour la petite enfance et les besoins des familles.

Ainsi, en mai 2014, environ 3'240 enfants résidant en Ville de Genève fréquentaient une crèche alors que les parents d'environ 5'360 enfants jugeaient ce mode d'accueil préférable pour leur enfant, soit un déficit d'accueil en crèche pour environ 2'120 enfants pour satisfaire les préférences des parents.

Le déficit d'accueil en crèche concerne environ 2'560 enfants dans les communes-villes et 910 enfants dans les petites communes, les petites communes disposant d'une offre de crèche sur leur territoire étant autant concernées que celles n'en ayant pas.

### Usages et préférences parentales en matière d'accueil des enfants d'âge préscolaire, selon le lieu de résidence (en nombre d'enfants)



Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" – SRED / mai 2014

Par conséquent, les autres modes d'accueil présentent un surcroît d'usage par rapport aux préférences parentales. C'est le cas notamment des jardins d'enfants dans les petites communes, principalement dans celles qui n'ont pas de crèche sur leur territoire. Concernant les accueillantes familiales, c'est dans les communes-villes que ce mode d'accueil présente le plus grand décalage entre usages et préférences.

### DES PLACES DE CRÈCHE À CRÉER SUR L'ENSEMBLE DU CANTON

A partir du nombre de demi-journées de crèche souhaité par les parents, on peut calculer un taux d'occupation "souhaité" qui représente environ 1,4 enfant par place de crèche<sup>9</sup>. Ce taux est un peu plus faible en Ville de Genève (1,35) et un peu plus élevé dans les communes-villes (1,43) et dans les petites communes (1,45), traduisant un besoin de temps de garde plus élevé en Ville de Genève et un peu moins élevé pour les autres communes du canton.

De ce décalage entre usages et préférences parentales, on peut donc déduire qu'il faudrait créer au moment de l'enquête environ 1'600 places de crèche (2'120 divisé par 1,35) en Ville de Genève, 1'800 dans les communes-villes et 600 dans les petites communes pour satisfaire, dans l'idéal, les préférences des parents. Par ailleurs, il est probablement plus difficile d'émettre une préférence pour un mode d'accueil qui n'est pas offert dans sa commune.

### Nombre de places de crèche à créer pour satisfaire les préférences parentales, selon le lieu de résidence et le mois de référence

	Septembre - mai
Ville de Genève	1'200 - 1'600
Communes-villes	1'300 - 1'800
Petites communes	500 - 600
<b>Ensemble du canton</b>	<b>3'000 - 4'000</b>

Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" – SRED / mai 2014

Par ailleurs, la période d'enquête (le mois de mai) coïncidant avec le moment où la demande de places en crèche est la plus haute, on peut simuler<sup>10</sup> à partir des données de cette enquête le moment où le marché des places est le moins saturé, soit début septembre.

Ainsi, au cours de l'année scolaire, c'est entre 1'200 et 1'600 places de crèche qu'il faudrait créer en Ville de Genève pour satisfaire, dans l'idéal, les préférences parentales; entre 1'300 et 1'800 dans les communes-villes et entre 500 et 600 dans les petites communes.

Enfin, la préférence des parents pour la crèche varie peu selon l'âge des enfants concernés. Or, les plus jeunes enfants (âgés d'un an et moins) étant, au moment de l'enquête, moins fréquemment usagers de ce type d'accueil, le nombre de places à créer pour satisfaire les préférences parentales est par conséquent plus important pour ces plus jeunes enfants.

### CONCLUSION

Bien que l'offre d'accueil de la petite enfance et les pratiques varient selon la zone géographique, les résultats de cette enquête montrent une nette préférence des parents pour confier leur enfant à une institution offrant des prestations élargies de type crèche quelle que soit la zone géographique.

Ce résultat est corroboré par l'opinion des parents concernant la politique familiale. A travers les questions posées à ce sujet lors de cette enquête, les résultats montrent que, quelle que soit la zone géographique considérée, les familles souhaitent en toute première priorité que l'offre d'accueil de la petite enfance soit améliorée<sup>11</sup> en augmentant le nombre de places en crèche.

Alexandre Jaunin, Fabienne Benninghoff

## Bibliographie

- Benninghoff, F., Jaunin, A. (2014). Accueil des jeunes enfants: premiers résultats de l'enquête auprès des familles genevoises. *Focus N°1*. Octobre 2014. Genève: OCPE/SRED.
- Clément, J., Nicolas, M. (2009). Opinions et satisfaction des parents vis-à-vis des modes de garde. *L'e-ssentiel N°82*. Février. Paris: CAF.
- Le Roy-Zen Ruffinen, O., Pecorini, M. (2005). *Besoin de garde de la petite enfance: enquête auprès des familles ayant des jeunes enfants, Canton de Genève – 2002*. Genève: SRED.
- Le Roy-Zen Ruffinen, O., Jaunin, A. (2011). *L'enseignement à Genève. Indicateurs clés du système genevois d'enseignement et de formation*. Genève: SRED.

---

<sup>1</sup> Garderies incluses.

<sup>2</sup> Au minimum 45 semaines, soit 225 jours par année.

<sup>3</sup> 8'557 enfants d'âge préscolaire résident en Ville de Genève pour une population totale de 195'160 résidents. Dans les communes-villes, c'est 9'123 enfants d'âge préscolaire pour 196'725 résidents et, dans les petites communes, 3'676 enfants d'âge préscolaire pour 84'160 résidents.

<sup>4</sup> Un relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance est actuellement mené par l'OCPE/SRED (RSAPE, art.29). Ce premier relevé permettra de dresser un état des lieux précis de l'offre d'accueil préscolaire par commune de subventionnement dans le canton de Genève.

<sup>5</sup> Comme déjà mentionné, une partie des petites communes peuvent subventionner des places dans une crèche située sur une commune avoisinante. Il peut également s'agir de la fréquentation d'une crèche située sur la commune de travail de l'un des parents.

<sup>6</sup> Personne prenant en charge régulièrement dans leur foyer, à la journée, des enfants de moins de 12 ans.

<sup>7</sup> Lorsque les parents ont recours à la parenté en complément à un autre mode d'accueil, les enfants leur sont confiés en moyenne 3 demi-journées par semaine, contre 6 demi-journées s'il s'agit de l'unique mode d'accueil.

<sup>8</sup> A noter que 39% de ces mères déclarent, lors des questions sur leur situation d'activité, non pas être en congé maternité ou parental mais être au chômage ou en recherche d'emploi.

<sup>9</sup> En 2010, le nombre d'enfants accueillis par place de crèche était de 1,2.

<sup>10</sup> Il s'agit de prendre en compte les usages et les préférences parentales uniquement pour les enfants nés avant le mois de mai 2013.

<sup>11</sup> Entre 50% et 55% des familles ; viennent ensuite l'allègement du coût de la garde de leurs jeunes enfants (27%) et le renforcement des aides favorisant les parents à prendre en charge eux-mêmes leurs enfants durant la journée (21%).